ART. 27 N° 355

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 355

présenté par M. Cherki, M. Joron, Mme Pochon et Mme Mazetier

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La disposition que cet article tend à supprimer permet aux organismes de logements sociaux et aux collectivités, dans les zones géographiques où l'on constate un déséquilibre entre l'offre et la demande, d'adapter la politique des loyers.

Dans certaines zones détendues, l'application maximale du SLS conduirait au départ de familles vivant dans des patrimoines dont le taux de vacance est élevé.